

Le petit journal

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Année 12
Numéro 9
28 septembre 2017

Photographe : Marie-Hélène Thériault, L'Isle-Verte.

HALLOWEEN 2017



*Concours de décoration
de citrouille*

Cueillette de bonbons

*Cueillette de citrouilles
en famille!*

Détails des activités page 21

CONSEIL MUNICIPAL



PROVINCE DE QUÉBEC
SÉANCE ORDINAIRE M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

11 SEPTEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 11 SEPTEMBRE 2017, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du défaut de quorum par les membres du conseil présents et dans le respect des règles régissant la tenue des séances publiques du conseil municipal (art 155 CM), une séance d'ajournement est fixée au lundi, 18 septembre 2017, à 20 heures au lieu habituel des séances publiques du conseil municipal.

(sous réserve d'approbation du conseil)

PROVINCE DE QUÉBEC
SÉANCE ORDINAIRE M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Ajournement
18 SEPTEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 18 SEPTEMBRE 2017, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN
MONSIEUR FRANÇOIS FILION
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.



Le secrétaire-trésorier est également présent.

En vertu de l'article 155 du code municipal, il est d'abord constaté qu'un avis écrit de la session d'ajournement a été donné aux membres du conseil qui n'étaient pas présents lors de l'ajournement.

Après constatation du quorum, monsieur Simon Lavoie propose l'ouverture de la rencontre tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Par la suite :

Monsieur Robert Legault propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2017. Les membres du conseil municipal présents l'approuvent à l'unanimité.

Monsieur Simon Lavoie propose l'adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 août 2017. Les membres du conseil municipal y ayant assisté l'approuvent à l'unanimité.

17.09A.4.1. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 18/09/2017	(journal 1498) :	2 982,54 \$
	(journal 1499) :	56 110,04 \$
	(journal 1500) :	<u>8 197,62 \$</u>
		<u>67 290,20 \$</u>
Dépenses incompressibles	(journal 1160) :	109,89 \$
	(journal 1161) :	168,50 \$
	(journal 1162) :	12 967,72 \$
	(journal 1163) :	10 444,81 \$
	(journal 1164) :	2 943,89 \$
	(journal 1165) :	38 601,62 \$
	(journal 1166) :	346,95 \$
	(journal 1167) :	<u>16 239,12 \$</u>
		<u>81 822,50 \$</u>
Total des dépenses :		<u>149 112,70 \$</u>

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 15 août 2017 au 18 septembre 2017, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

17.09A.4.2. Avis de motion et projet de règlement d'emprunt – travaux de voirie des rues Béland et Coteau-de-Tuf

Le conseiller monsieur Simon Lavoie de la Municipalité de L'Isle-Verte, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un règlement autorisant un emprunt totalisant un montant de 544 307 \$ aux fins de réaliser des travaux de réfection d'une section de la rue Béland et du chemin Coteau-de-Tuf.



Tel que requis par la loi, un projet dudit règlement est également soumis aux membres du conseil municipal présents.

17.09A.4.3. Demande d'aide financière – programme de réhabilitation du réseau routier local – chemin du Coteau-de-Tuf

Considérant les priorités établies suite au plan d'intervention en infrastructures routières locales, réalisé en 2016;

Considérant que le chemin du Coteau-de-Tuf a été reconnu comme faisant partie des priorités régionales;

Considérant que dans son état actuel les risques pour les usagers sont plus qu'éminents;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande une aide financière dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local aux fins de mener à terme la réfection complète du chemin Coteau-de-Tuf;

Que le directeur général de la Municipalité soit autorisé à présenter et signer les documents que requière une telle démarche.

17.09A.4.4. Amendement à la résolution 17.02.4.7. relativement au projet conjoint d'affichage à proximité de l'autoroute 20

Considérant que le présent conseil municipal a autorisé, par la résolution 17.02.4.7. adoptée le 13 février 2017, l'adjudication d'un mandat à monsieur Bruno Parent, architecte, aux fins de développer un concept d'affichage à proximité de l'autoroute 20;

Considérant que les partenaires financiers que sont les municipalités de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et de St-Paul-de-la-Croix ont exprimé le souhait qu'un tel mandat soit alloué suite à un processus d'appel d'offres;

Considérant que la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte est l'organisme désigné pour assurer le suivi de ce processus;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie :

Que ce conseil mandate la CDET aux fins de procéder au développement du concept d'affichage en procédant, par appel d'offres, dans le cadre d'un concours d'art public auprès de divers artistes;

Que ce conseil maintienne sa participation financière au montant de 983,33 \$, soit le tiers du coût déjà accepté en février 2017.



Cette résolution ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Messieurs Stéphane Dumont, François Filion et Guillaume Potvin se prononcent contre l'acceptation de cette proposition alors que madame Ginette Caron, messieurs Simon Lavoie et Robert Legault ainsi que madame la mairesse Ursule Thériault se prononcent en faveur de l'acceptation de cette proposition.

Cette proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil (3 contre et 4 pour).

17.09A.4.5. Amendement à la résolution 16.12.5.5. – appui financier au projet d'agrandissement de la Villa Rose-des-Vents

Considérant les besoins exprimés par la population de L'Isle-Verte en regard du manque de logements adéquats pour les aînés;

Considérant que la Municipalité avait, par sa résolution 16.12.5.5., confirmé son appui financier à la concrétisation de ce projet sous forme de crédit de taxe foncière et de contribution au supplément au loyer et ce, pour le projet initialement prévu de 15 nouvelles unités de logement;

Considérant qu'il a été démontré que les besoins sont de l'ordre de 20 nouvelles unités plutôt que de 15;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil amende la résolution 16.12.5.5. en confirmant son soutien financier à la Corporation Les Amis des Aînés, pour son projet d'agrandissement de la Villa Rose-des-Vents, de 20 nouvelles unités, et ce, de la façon suivante :

- ♦ En accordant un crédit de taxe foncière de 100 %, applicable aux travaux d'agrandissement, sur une période de 35 ans;
- ♦ En acceptant de participer au programme de supplément au loyer à la mesure de 10 % pour un maximum de 50 % des logements, et ce, pour 5 ans.

17.09A.5.1. Confirmation d'emploi de monsieur Mikaël Jodoin - mécanicien

Considérant que monsieur Mikaël Jodoin est à l'emploi de la Municipalité depuis le 16 janvier 2017;

Considérant que ce dernier, suite à l'évaluation de ses compétences, a démontré des aptitudes très favorables au maintien de son lien d'emploi auprès de la Municipalité;

Considérant que la période d'essai de Monsieur Jodoin a été complétée, et ce, à la satisfaction de ses supérieurs, ces derniers en recommandant l'attribution d'employé permanent;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accorde à monsieur Mikaël Jodoin le statut d'employé permanent;



Que lui soit accordée une hausse salariale d'un dollar de l'heure, à compter de cette permanence;

Que Monsieur Jodoin bénéficie des mêmes bénéfices marginaux auxquels cette permanence lui donne droit.

17.09A.5.2. Traverse à niveau de la route Montée des Coteaux

Considérant qu'à chaque saison hivernale, la jonction de la traverse à niveau du Canadien National sur la route Montée des Coteaux présente des risques tant pour les usagers de cette route que pour les équipements utilisés pour le déneigement de la voie publique;

Considérant que la Municipalité ne voudrait aucunement être tenue responsable d'un bris quelconque aux équipements du Canadien National;

Considérant que la Municipalité souhaite prévenir que ne surviennent des bris à ses propres équipements suite aux défaillances qu'elle a constatées à cette traverse à niveau;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande au Canadien National d'apporter des correctifs à ses installations de la traverse à niveau de la route Montée des Coteaux;

Qu'avis soit signifié au Canadien National, à l'effet que tous bris occasionné aux équipements de la Municipalité ainsi que tous bris pouvant subvenir aux équipements du Canadien National, liés à cette installation jugée défaillante, soient assumés par le Canadien National, et ce, sans reconnaissance de responsabilité quelconque de la part de la Municipalité.

17.09A.7.1. Règlement 2017-149 – Règlement modifiant le règlement de zonage 2009-89 afin d'autoriser la classe commerce et service (CA) et les habitations de type bifamilial isolé (HC) dans certaines zones, d'ajouter des dispositions relatives à l'entreposage

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

RÈGLEMENT N°2017-149

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-89 AFIN D'AUTORISER LA CLASSE COMMERCE ET SERVICE (CA) ET LES HABITATIONS DE TYPE BIFAMILIAL ISOLÉ (HC) DANS CERTAINES ZONES, D'AJOUTER DES USAGES DANS LA ZONE 70-H ET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENTREPOSAGE

ATTENDU que la Municipalité de L'Isle-Verte a adopté le règlement de zonage numéro 2009-89 le 8 février 2010;



ATTENDU qu'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que suite à une évaluation de besoins, sur le territoire de la Municipalité, il s'avère impératif d'apporter quelques changements à la réglementation en matière de zonage;

ATTENDU que l'ensemble des modifications proposées a été recommandé par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 12 juin 2017, portant le numéro de résolution 17.06.7.2.2., afin de modifier le règlement de zonage numéro 2009-89;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé à la séance publique du conseil municipal le 12 juin 2017 et approuvé par la résolution 17.06.7.2.1.;

ATTENDU qu'un second projet de règlement a été soumis, pour consultation, aux séances publiques du 10 juillet 2017 et du 14 août 2017;

ATTENDU que le second projet de règlement a été adopté suite à la séance publique du 14 août 2017 sous la résolution 17.08.7.1.;

ATTENDU que la version finale de ce règlement 2017-149 a été soumise à l'ensemble des membres du conseil, conformément à la loi, et adoptée le 11 septembre 2017 sous la résolution 17.09A.7.1.;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Ginette Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que ce conseil :

1. adopte le règlement numéro 2017-149-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-89 et les amendements subséquents;
2. indique que suite aux consultations publiques relatives au second projet de règlement, tenues le 10 juillet 2017 ainsi que le 14 août 2017, aucune modification n'est suggérée.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-89 AFIN D'AUTORISER LA CLASSE COMMERCE ET SERVICE (CA) ET LES HABITATIONS DE TYPE BIFAMILIAL ISOLÉ (HC) DANS CERTAINES ZONES, D'AJOUTER DES USAGES DANS LA ZONE 70-H ET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVEMENT À L'ENTREPOSAGE »



DISPOSITIONS MODIFICATRICES

ARTICLE 3 : LE CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

Le cahier de spécifications, figurant à l'annexe B du règlement de zonage numéro 2009-89, tel que stipulé à l'article 4.1, est modifié selon les modalités suivantes :

Permettre la classe Habitation (HC) « bifamiliale isolée » dans toutes les zones de la municipalité où la classe Habitation (HA) « unifamiliale isolée » est autorisée à l'exception de la zone 21-V;

Permettre la classe Commerce et service associé à l'usage habitation (CA) dans toutes les zones de la municipalité où la classe Habitation (HA) « unifamiliale isolée » est autorisée, à l'exception de la zone 21-V;

Ajouter la classe Commerce et service à contraintes (CF) dans la zone 70-H.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Le numéro de l'article 15.1.2, du règlement de zonage numéro 2009-89 est remplacé par le numéro 15.1.3.

L'article 15.1.2 se lira dorénavant comme suit :

15.1.2 L'entreposage extérieur complémentaire à un usage principal dans les zones où sont situés les terrains adjacents à la rue Seigneur-Côté

Dans les zones où l'entreposage extérieur est prohibé en tant qu'usage principal, il peut néanmoins être autorisé, sous certaines conditions, en tant qu'usage complémentaire dans les cours arrière et latérales d'un terrain occupé par un bâtiment principal. Les biens entreposés ne doivent pas être visibles de la rue Seigneur-Côté, ne doivent pas dépasser une hauteur de 2,44 mètres et doivent être entourés par une clôture non ajourée d'un minimum de 1,5 mètre ou d'une haie opaque d'une hauteur équivalente.

DISPOSITION FINALE

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Madame Ursule Thériault
Mairesse

Monsieur Guy Bérubé
Directeur général



17.09A.7.2. Règlement 2017-152 relatif à la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

RÈGLEMENT 2017-152

RÉVISION DU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

ATTENDU que le Plan d'urbanisme numéro 2005-47 de la Municipalité de L'Isle-Verte a été adopté le 6 octobre 2005 et est en vigueur depuis le 27 mars 2006;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité peut réviser le plan en suivant le processus prévu aux articles 109.1 et suivants;

ATTENDU que la Municipalité souhaite réviser son Plan d'urbanisme afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme, tout en s'assurant d'une conformité au Schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU qu'en conformité à la Loi 122, un projet de règlement a été soumis au conseil municipal le 14 août 2017, aux fins d'y être adopté ainsi qu'un avis de motion y a été présenté;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 2017-152 dans les délais prescrits, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce projet de règlement ont été mentionnés aux membres du Conseil présents;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 septembre 2017, conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE le conseiller, monsieur Simon Lavoie, propose l'adoption du règlement 2017-152 relatif à la révision du Plan d'urbanisme de la Municipalité de L'Isle-Verte, à savoir :

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Messieurs Stéphane Dumont, Guillaume Potvin et François Fillion s'opposent à l'adoption de ce règlement alors que madame Ginette Caron, messieurs Simon Lavoie et Robert Legault ainsi que madame la mairesse Ursule Thériault sont en faveur de l'adoption de ce règlement. Le règlement 2017-152 est donc adopté à la majorité des membres du conseil (3 contre et 4 pour).



ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le titre du présent règlement est « Règlement numéro 2017-152 relatif à la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité de L'Isle-Verte ».

ARTICLE 3

Le plan d'urbanisme, s'appliquant à l'ensemble du territoire de la Municipalité, est joint en annexe au procès-verbal et au livre des règlements pour en faire partie intégrante comme s'il y était, tout au long, reproduit.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adopté le 18 septembre 2017.

Avis de motion donné le 14 août 2017.

Madame Ursule Thériault
Mairesse

Monsieur Guy Bérubé
Directeur général

17.09A.11. Levée de la séance

À 20 h 30, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation du conseil)

Prochaine séance publique :

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 2 octobre 2017, à 20 heures, à la caserne incendie.**



DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

Dates de tombée pour les 2 prochains mois :

OCTOBRE : 13 OCTOBRE 2017
NOVEMBRE : 17 NOVEMBRE 2017

Par courriel : katiatalbot@lisle-verte.ca



N.B. Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.

BACS BRUNS DE CUISINE

Les citoyens n'ayant pas reçu leur petit bac brun pour la cuisine, vous pouvez vous le procurer au bureau municipal sur les heures d'ouverture.





PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Guy Bérubé, secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de L'Isle-Verte pour les années 2018, 2019 et 2020 a été déposé au bureau du soussigné au 141, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte, le vendredi 15 septembre 2017 ;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de la Municipalité ledit rôle ;

QU'UNE demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2018 ;

QUE la demande de révision doit être produite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 107-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 107-97 sont disponibles au bureau de la MRC de Rivière-du-Loup ainsi qu'au bureau administratif de la Municipalité ;

QUE le dépôt de la demande doit être effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité locale, à l'attention du secrétaire-trésorier et directeur général de ladite Municipalité ;

QUE dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à L'Isle-Verte, ce quinzième (15^e) jour de septembre deux mille dix-sept.

Guy Bérubé
Secrétaire-trésorier et directeur général

PROGRAMME D'ACHAT LOCAL 2017—TIRAGE DU 12 SEPTEMBRE 2017

La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte (CDET) a pour objectifs : de promouvoir le développement économique, touristique, culturel, social et communautaire de L'Isle-Verte; de promouvoir le tourisme et les activités touristiques sur le territoire de L'Isle-Verte; de faire connaître aux intéressés les avantages économiques de notre région; ainsi que de promouvoir le développement socio-économique à des fins philanthropiques.

La CDET a piloté pour la deuxième année un Programme d'Achat Local avec l'appui enthousiaste des commerçants et de la population. Nous vous présentons ici les gagnants du tirage réalisé le 12 septembre dernier parmi tous les participants de ce programme :

Nom	Municipalité	Prix	Commerce
Berthier Dubé	L'Isle-Verte	600 corpo \$	
Lucille Jouvain	St-Éloi	250 corpo \$	
Michel Dumont	L'Isle-Verte	150 corpo \$	
Paul Richard		Certificat cadeau 25 \$	Marlène St-Laurent-Podologie
Manon Soucy	Trois-Pistoles	Certificat cadeau 25 \$	Linda Cloutier-Massothérapie
Élisée Dupuis	St-Paul	Certificat cadeau 25 \$	Resto Le Barillet
Marie-Paul Lemieux	L'Isle-Verte	Certificat cadeau 25 \$	Resto Le P'tit Menu
Diane D'Amours	L'Isle-Verte	Certificat cadeau 25 \$	Union des Jardiniers
Placide Charron	L'Isle-Verte	Certificat cadeau 25 \$	Casse-Croûte des Filles
Michelle D'Amours	L'Isle-Verte	Certificat cadeau 25 \$	B-Esthétique Mylène
Paul Richard		Certificat cadeau 25 \$	Serres Dumont
Johanne Pineault	L'Isle-Verte	Certificat cadeau 25 \$	Marché des Îles
Roger Lafrance	L'Isle-Verte	Certificat cadeau 25 \$	L. J. Pettigrew
Normande Denis	St-Modeste	Certificat cadeau 25 \$	Algues d'Or
Gisèle Pharand	N.-D.-d.-Sept-Douleurs	Certificat cadeau 25 \$	Pharmacie Lépicier-Miousse
Pierre Trépanier	Québec	Certificat cadeau 25 \$	Marché des 3 Fumoirs
Linda Cloutier	L'Isle-Verte	Certificat cadeau 25 \$	Coiffure Élodie
Brigitte Cayouette	St-Arsène	Panier de Produits	Potager Côte d'Or
Annie Langlois	St-Modeste	Sac 15 kg (bouffe anim.)	Ferme Bélanger
Charles Meunier		Sac 15 kg (bouffe anim.)	Ferme Bélanger
Charles Meunier		Certificat cadeau 25 \$	Ferme Bélanger

Les gagnants des trois premiers prix en Corpo \$ pourront utiliser ces dollars dans tous les commerces participants de L'Isle-Verte. Les gagnants sont invités à recevoir leur prix au siège social de la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte situé au 141, rue St-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte, soit au bureau municipal.

Bravo à tous les gagnants et merci aux participants, commerces et commanditaires du PAL 2017.



La FILATURE de L'Isle-Verte, 61, rue Villeray, L'Isle-Verte. Tél. : 418-898-2050
E-mail : info@filature.ca, Boutique ouverte de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi



La Filature a une longue histoire. Pendant la dernière Grande Guerre, l'entreprise confectionnait des couvertures de laine pour la Défense nationale. On faisait alors le cardage, le filage, le tissage, la teinture de la laine pour ensuite confectionner des vêtements de sport tels que coupe-vent, pantalons, chemises, etc. En 1965, l'entreprise s'oriente vers la couture en atelier. Depuis, la Filature a su se tailler une place de choix dans le domaine des vêtements de sécurité pour les professionnels de la forêt et les travailleurs du réseau routier (MTQ, policiers...). Sa renommée s'appuie sur le confort et la fiabilité de ses produits.

Pierre-Olivier Charest en est le directeur depuis 1 an. Il est originaire de la région de Rivière-du-Loup et travaillait auparavant dans le domaine de l'immobilier. Le défi qu'il veut relever est de dynamiser et moderniser l'entreprise qui a déjà un marché important dans le domaine des vêtements de sécurité et de travail, fabriqués à l'usine : vêtements de protection pour l'industrie forestière (90 % des produits), imperméables, vêtements de travail pour haute visibilité, dont certains sont fabriqués selon les besoins du client. Ces produits sont vendus par des distributeurs au Québec et dans plusieurs autres provinces, ainsi qu'à des organismes gouvernementaux. La Filature vend aussi des bas de travail et de plein air de grande qualité. Elle peut compter sur 12 à 15 employés, pour la couture et l'administration.

L'édifice de la Filature abrite aussi l'entreprise **Chéné-Sasseville** depuis environ 2 ans, propriété de Marie-Ève et Gilles D'Amours et qui compte 5 à 6 employés. Fondée il y a plus de 30 ans par Michelle Chéné et Françoise Sasseville de Trois-Pistoles, cette entreprise a un marché bien établi. On y fabrique de la literie (draps, couvre-couettes...), des nappes et napperons avec du tissu importé d'Espagne. Les produits sont distribués par de grandes chaînes (Tanguay, Linen Chest, Germain Larivière) et vendus aussi dans des boutiques comme « Les terroirs d'ici et d'ailleurs » à Rivière-du-Loup. Parmi les clients on retrouve de grands hôtels de notre région et d'ailleurs.

Vous pouvez vous procurer les produits des deux entreprises, dont les bas si confortables à la **boutique**.



Pierre-Olivier Charest et Guylaine Bastille, La Filature

Photos : Lise Pelletier.



Sylvianne Beaulieu et Marie-Ève D'Amours, Chéné-Sasseville

Article rédigé par Lise Pelletier

La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte souhaite de belles réalisations à la Filature de L'Isle-Verte et à Chéné-Sasseville!



**Guillaume
PIGEON**

**Jean
BEAULIEU**

**Michel
ROY**

Le samedi 14 octobre 19 h 30

Billet d'entrée au coût de **12 \$**
en vente au Marché des Îles de L'Isle-Verte ou à
lepointdevente.com
Pour réservation : 418 898-3000



La Cour de Circuit
199, rue Saint-Jean-Baptiste - L'Isle-Verte

Ce spectacle est une présentation de

Marché des Îles



**David
MARIN**

Le samedi 21 octobre 19 h 30

Billet d'entrée au coût de **12 \$**
en vente au Marché des Îles de L'Isle-Verte ou à
lepointdevente.com
Pour réservation : 418 898-3000



La Cour de Circuit
199, rue Saint-Jean-Baptiste - L'Isle-Verte

Ce spectacle est une présentation de

La Coop
Agriscar



**Liliane
PELLERIN**

Le samedi 4 novembre 19 h 30

Billet d'entrée au coût de **12 \$**
en vente au Marché des Îles de L'Isle-Verte ou à
lepointdevente.com
Pour réservation : 418 898-3000



La Cour de Circuit
199, rue Saint-Jean-Baptiste - L'Isle-Verte

Ce spectacle est une présentation de



Et
**Monsieur
Jacques Lemieux**



PROGRAMMATION AUTOMNALE

Vous avez récemment reçu par la poste la toute dernière programmation de loisirs. Vous y trouverez les différents cours et événements organisés par la Municipalité ainsi que les organismes du village.

Il est possible de consulter la programmation sur le site Internet de la Municipalité : www.municipalite.lisle-verte.ca.

Pour plus d'information ou pour une inscription : 418-898-2812, poste 306



UNE FIN D'ÉTÉ BIEN SOULIGNÉE!

Le 18 août dernier, bien que dame nature n'ait pas été très clémente, plusieurs familles ont festoyé lors de la fête de fin d'été du camp de jour. Les participants ont pu s'initier aux arts du cirque, profiter de différents jeux en plus des incontournables jeux gonflables et du maquillage pour enfants.

Un GROS MERCI aux animateurs du camp et au comité des loisirs qui ont grandement contribué au succès de cet événement!

LA CABANE, LOCAL DES JEUNES DE L'ISLE-VERTE

Horaire pour l'automne 2017

Jeudi et vendredi, de 18 h à 21 h

Consultez la page Facebook du groupe pour connaître les différentes activités prévues!

 La Cabane, local des jeunes de L'Isle-Verte
418-898-2812, poste 307
lacabaneintervenant@gmail.com



CAFÉ-RENCONTRE À VENIR

Après une
agression
sexuelle...
de l'aide existe.



418 816-1232 • calacskrtb@yahoo.ca
Services gratuits et confidentiels

C'est dans une atmosphère chaleureuse et conviviale que le CALACS du KRTB vous invite à échanger sur différents thèmes, tels que l'affirmation de soi, les relations saines, l'estime de soi, comment reprendre du pouvoir, etc. Les cafés-rencontres s'adressent aux femmes de 14 ans et plus ayant vécu une agression à caractère sexuel. Par le biais des cafés-rencontres, vous pourrez briser l'isolement et partagez votre vécu. Les activités vous permettront d'exprimer vos sentiments de manière créative et de développer une image positive de vous-même. Les cafés-rencontres auront lieu selon vos disponibilités (jour ou soir). Les services sont **gratuits** et **confidentiels**. Une politique de remboursement des frais de déplacement et de gardiennage sera disponible pour donner la chance à toutes les femmes de s'inscrire.

INFORMATION OU INSCRIPTION : 418-816-1232 ou calacskrtb@yahoo.ca



SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES, DU 21 AU 28 OCTOBRE

Une belle programmation pour souligner l'occasion!

Exposition - Séries policières et thrillers - dès le 18 octobre

Venez faire des découvertes et vous immerger dans une bonne série policière. Vous pourrez vous offrir le plaisir de lire : Deon Meyer, Tom Rob Smith, Patrick Sénécal et bien d'autres!

Nouveau!

Un vent de nouveauté souffle sur la bibliothèque! Dès le vendredi 27 octobre, vous aurez la chance de pouvoir y admirer des photos ou des œuvres d'artistes locaux. Venez inaugurer cette exposition avec nous lors d'un 5 à 7. D'autres nouveautés y seront aussi présentées. Bienvenue à tous!

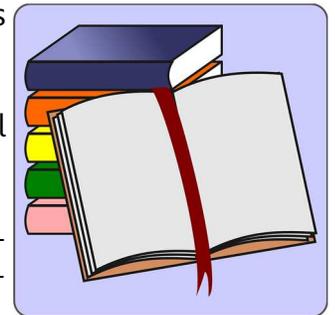
Concours!

Vous avez une âme d'artiste et avez du talent en art? Ce concours est pour vous! On vous invite à créer un signet sur le thème de votre choix et à nous le rapporter au plus tard le jeudi 26 octobre pour courir la chance de voir votre signet reproduit et distribué aux lecteurs de la bibliothèque! Dessin, collage ou peinture, soyez créatifs! Trois artistes seront sélectionnés et l'un d'entre eux se verra également offrir un bon d'achat dans une librairie.

Le signet devra avoir une dimension de 3.5 cm à 5 cm X 15 cm à 22 cm. Des cartons prédécoupés sont disponibles à la bibliothèque!

Vous pouvez rapporter votre signet à la bibliothèque ou au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

N'oubliez pas de le signer et de nous laisser votre nom, votre âge, et votre numéro de téléphone. Ce concours s'adresse à tout le monde! Les gagnants seront dévoilés durant les jours suivants.



Rencontre d'auteur

Mardi 24 octobre, à 19 h

Venez rencontrer Diane St-Pierre, auteure de romans policiers du Bas-St-Laurent. Vous aurez la chance de connaître son parcours et d'en apprendre davantage sur ses livres, entre autres Les Germaines et L'Éveil. De plus, un livre sera tiré parmi les personnes présentes!

Heure du conte

Samedi 28 octobre, de 10 h à 11 h

Venez à la biblio en pyjama! Lecture de conte et bricolage sur le thème de l'Halloween. Activité gratuite, pour les enfants de tous les âges. On vous y attend en grand nombre!



NOUVEAUTÉ!

IL EST MAINTENANT POSSIBLE DE PROFITER DE CABANES À LIVRES AU VILLAGE!

Une cabane à livres, c'est quoi?

Il s'agit d'une mini-bibliothèque gratuite en libre-service. En effet, vous pouvez prendre un livre gratuitement en tout temps, ou bien en donner pour le plaisir des autres lecteurs.

Une première cabane a été installée dans le parc du Mémorial et une seconde dans le parc Samuel Côté. Ce service est également disponible au CPE des Cantons. Vous y trouverez spécifiquement des livres pour les 0-5 ans durant les heures d'ouverture du CPE, soit du lundi au vendredi de 7 h à 18 h.

Nous vous invitons à aller y jeter un coup d'œil et à profiter d'un bon livre. Vous pourrez aussi y déposer des livres en tout genre, pour tous les âges afin d'alimenter le service. Nous comptons sur vous pour en prendre soin.

Nous remercions la Friperie du Nordet qui a contribué au démarrage du projet en fournissant des livres! À noter qu'il ne s'agit pas de point de dépôt pour les livres empruntés à la bibliothèque municipale.

Parce qu'un bon livre, ça se lit plus qu'une fois!

Information : 418-898-2812, poste 306





CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ DESJARDINS

Durant 7 semaines, les enfants du camp de jour ont eu la chance de participer au Club de lecture d'été Desjardins, en partenariat avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec et le Réseau Biblio du Bas-St-Laurent. Le thème de l'année 2017 était « Réinvente ton été ». Les participants ont pu collectionner des cartes d'inventions chaque semaine et faire d'étonnantes découvertes touchant au monde des savants loufoques et des inventeurs originaux. L'été s'est clôturé par le tirage de trois livres qui ont fait des heureux!



Une belle nouveauté intégrée au camp de jour et rendue possible grâce à l'implication de nos bénévoles de la bibliothèque!

Merci à tous les partenaires!



LE CLUB DES 50 ANS ET +



Notre soirée de danse du Club des 50 ans+ de L'Isle-Verte se tiendra :

Dimanche 22 octobre 2017, à 20 h

Endroit : Pavillon de L'Amitié
Musique : Michel Gagnon

Pour information : 418-898-5439
Robert Ouellet, président



HALLOWEEN

Cueillette de citrouilles en famille

Le samedi 14 octobre, de 13 h à 16 h, prenez part à une belle sortie en famille à la Ferme Benovan, 96, chemin du Côteau-des-Érables, à L'Isle-Verte. Vous y trouverez des citrouilles et courges de toutes les tailles!

Aucune inscription nécessaire. On vous y attend!
En cas de pluie, l'activité est remise au lendemain.



Concours!

Décorez une citrouille en famille ou entre amis et envoyez-nous une photo par courriel ou via notre page Facebook. Des prix seront remis aux gagnants, qui auront les citrouilles les plus originales!

Collecte de bonbons

À noter que la collecte de bonbons dans les rues se fera le mardi 31 octobre. Une surveillance sera faite dans les rues du village de 15 h à 20 h. Soyez prudents et amusez-vous bien!



Joyeux Halloween!

MARCHÉ DE NOËL DE L'ISLE-VERTE

Inscrivez une note à votre agenda, les 25 et 26 novembre prochains aura lieu la 16^e édition du Marché de Noël de L'Isle-Verte au gymnase de l'école Moisson-D'Arts. C'est l'occasion idéale pour faire vos emplettes des fêtes et découvrir plus de 30 exposants locaux.

La tradition d'offrir la passion de nos artisans!

Information :

marchenoel.lisleverte@gmail.com

 418-898-2812, poste #306

Marché de Noël de L'Isle-Verte



Marché de Noël
de L'Isle-Verte



CERCLE DE FERMIÈRES À L'ISLE-VERTE

Bonjour à tous,

Nous reprenons nos activités et rencontres et voici les dernières nouvelles du Cercle.

À notre assemblée annuelle du 14 juin, nous avons procédé aux élections et voici notre Conseil d'administration pour 2017-2018 :

Présidente : M^{me} Céline Beaulieu

Vice-présidente : M^{me} Julie Gauthier, responsable du comité dossiers

Secrétaire-Trésorière : M^{me} Pauline Lemieux

Conseillère no 1 : M^{me} Monique Lebel, responsable du comité Arts Textiles

Conseillère no 2 : M^{me} Aline Bourgoïn, responsable du comité communications

Cette année, notre association, les CFQ, nous demande une action commune de nos comités; nous décorerons un arbre de Noël dans notre paroisse. Alors suivez nos annonces, car nous ferons participer différentes personnes pour créer les décorations! Aussi, **le 28 octobre prochain, nous aurons notre soirée de financement annuel** à la salle communautaire de l'École Moisson D'Arts, vous êtes tous invités.

Nous avons toujours notre collecte pour la Fondation OLO, et pour l'association ACWW, notre responsable M^{me} Julie Gauthier s'occupe de recevoir vos dons. Pour cette année, notre nouvelle responsable du comité Arts textiles, M^{me} Monique Lebel, a plusieurs projets de démonstrations, et de cours, etc. Nous vous donnerons plus de détails le mois prochain.

Un petit rappel de ne pas oublier notre prochaine réunion qui aura lieu le mercredi 11 octobre à 19 h 30 à la Villa Rose des Vents.

Si vous êtes intéressée à vous joindre au Cercle, contactez M^{me} Pauline Lemieux au 418-898-2844 ou M^{me} Céline Beaulieu au 418-898-3386, n'hésitez plus!

Pauline Lemieux, responsable recrutement
Cercle de Fermières à L'Isle-Verte

GALA MUSICAL À L'ISLE-VERTE



DIMANCHE 29 OCTOBRE 2017

Au gymnase de l'école Moisson-d'Arts
(136, rue Saint-Jean-Baptiste)

Les inscriptions se feront à partir de 10 h

Début du Gala : 13 h

Pour information : Daniel Gagnon, Grand Chevalier, 418-898-2253





EN ROUTE VERS L'ACTION POUR L'ESTUAIRE DU SAINT-LAURENT!



Rivière-du-Loup, le 28 août 2017 – Le Conseil du Saint-Laurent vous invite à son troisième Forum annuel, le 4 octobre prochain à Rivière-du-Loup.

Après une année bien remplie, les quatre groupes de travail du Conseil du Saint-Laurent se sont doté d'une vision à long terme portant sur les quatre grands enjeux (érosion et submersion côtière, qualité de l'eau et contamination, accès au fleuve et marinas et ressources et écosystèmes) de l'estuaire du Saint-Laurent. Il est maintenant temps de passer à l'action!

Destiné à toutes personnes intéressées au Saint-Laurent, ce forum régional se tiendra le **mercredi 4 octobre prochain, de 9 h à 16 h, à l'Auberge de la Pointe de Rivière-du-Loup**. Pour consulter la programmation et vous inscrire, visitez le site : www.tcr-csl.zipsud.org | onglet Forum annuel. C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

En matinée, l'initiative du **Parc côtier Kiskotuk** dans la MRC de Rivière-du-Loup sera présentée. Cet exemple inspirant de gestion intégrée du Saint-Laurent, démontre comment des intervenants provenant de domaines variés, sont parvenus à mettre sur pied un projet novateur et rassembleur pour répondre à un besoin de développement régional. En après-midi, vous êtes invités à prendre part à un atelier remue-méninges stimulant qui favorisera l'émergence d'idée de projets pour votre territoire côtier.

Officiellement inaugurée en mai 2014, la table de concertation régionale (TCR) du sud de l'estuaire moyen porte le nom de Conseil du Saint-Laurent. Son territoire inclut les municipalités riveraines des MRC de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup. Elle est composée de 24 membres, tous des acteurs de l'eau faisant partie intégrante des différentes sphères municipales, économiques, environnementales, communautaires et des Premières Nations du territoire.

Pour de plus amples informations, contactez l'équipe de coordination :

Solenn Sanquer, coordonnatrice du Conseil du Saint-Laurent
418-551-7815 ou ssanquer.zipse@gmail.com

Sophie Comtois, coordonnatrice adjointe du Conseil du Saint-Laurent
418-722-8833 ou comtois.zipse@globetrotter.net





LE CLUB DES 50 ANS ET +

DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES AINÉS

Tournoi de pétanque : dimanche 1^{er} octobre, à 13 h

En cas de pluie, le tournoi de pétanque atout se fera dans la salle de l'âge d'or.

Cartes : à compter du mois d'octobre, les lundis, mercredis et vendredis, à 13 h

Dans la petite salle en haut de l'âge d'or

Changement d'horaire

Pétanque atout : les mardis à partir du 3 octobre, à 13 h.

Danse

Début : jeudi 5 octobre, de 13 h 30 à 16 h.

Salle de l'âge d'or.

Prévoyez arriver un peu à l'avance puisqu'il y aura un petit cours de danse avant.

Buffet Déjeuner de Noël

Dimanche 3 décembre 2017, de 9 h à midi

Salle de l'âge d'or, au 140, rue St-Jean-Baptiste.

Cartes au coût de 15 \$.

Bienvenue à tous!

Pour plus d'information : Robert Ouellet 418-898-5439

Jean-Guy Pelletier 418-898-2766

5 À 7

Vous êtes conviés au 5 à 7 du lancement du tout premier album-démo, intitulé « **Sortir de l'Ombre** », de Nadia Côté. L'événement aura lieu le 19 octobre 2017, au Restaurant Le Barillet, situé au 75, rue Seigneur-Côté, à L'Isle-Verte. Le directeur musical de l'album, monsieur Hubert Cotton sera sur place.

L'invitation vous est lancée!

Nadia Côté

ACI, membre de la Socan

181-F, rue Fraser, app.2

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1E2

Téléphone : 418-605-3368



BAIL ET SA RÉSILIATION

Question : Peut-on résilier un bail pour déménager dans une résidence pour personnes âgées?

Réponse :

Le Code civil prévoit des mesures particulières pour résilier un bail avant son expiration. Par exemple :

- soit par une entente avec le locateur;
- soit que le logement est reloué durant le délai prescrit;
- soit que le locataire obtienne un loyer modique;
- soit que le locataire doive quitter à cause d'un handicap;
- soit par le décès du locataire et pour une personne aînée, le départ pour une raison de santé dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), dans une ressource intermédiaire (RI), dans une résidence privée pour aînés où lui sont offerts des soins infirmiers ou des services d'assistance personnelle que nécessite son état de santé.

Le délai de l'avis de résiliation est de **2 mois maximum**.

Conditions et démarches pour accéder aux services

Le locataire doit fournir avec l'avis du locateur une attestation de l'autorité concernée pour que la résiliation prenne effet. Lorsqu'il s'agit d'un aîné, le certificat d'une personne autorisée assure que les conditions nécessitant son admission dans un lieu d'hébergement soient remplies.

Aspect financier

Le locataire ne peut payer plus de **deux mois** suite à l'avis de résiliation identifié à la nature du service.

Le locataire n'aura plus à payer les frais relatifs aux services fournis à la personne par le locateur qui apparaissent dans l'annexe appropriée du formulaire obligatoire du bail.

Pour plus d'information, contactez le service d'information pour aînés. Si vous êtes une personne aînée, ce service peut vous aider dans vos démarches de recherche d'information et de compréhension des divers programmes qui vous sont destinés. Le service est accessible par téléphone, au bureau du Centre d'action bénévole et à domicile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer.

Service d'information aux aînés : **418-867-8011**

ABC DES PORTAGES : DES ATELIERS POUR CONTINUER D'APPRENDRE!



ABC des Portages vous rappelle que des ateliers d'alphabétisation sont en cours sur le territoire et qu'il est toujours temps de vous inscrire.

Contactez-nous! 418-862-9998



L'HYPOTHYROÏDIE

La thyroïde est une glande en forme de papillon située à la base du cou. Elle est le réservoir des hormones thyroïdiennes (T3 et T4). Son rôle est essentiel au maintien du métabolisme et elle assure le bon fonctionnement des organes du corps. Nous aborderons ici l'hypothyroïdie (ralentissement de la glande thyroïde) puisqu'elle est beaucoup plus fréquente que l'hyperthyroïdie (augmentation de l'activité de la glande thyroïde).

L'hypothyroïdie est caractérisée par une sécrétion insuffisante d'hormones thyroïdiennes dans la circulation sanguine pour assurer les fonctions essentielles de l'organisme. Elle touche plus particulièrement les femmes et son incidence augmente avec l'âge. Dans la plupart des cas, l'hypothyroïdie est causée par une anomalie du système immunitaire. Les propres anticorps de la personne atteinte attaquent la glande thyroïde pour ainsi la détruire en partie. Cette altération au bon fonctionnement de la glande engendre une série de symptômes qui sont le reflet d'un ralentissement du fonctionnement du corps. Les symptômes les plus fréquents sont la fatigue et le manque d'énergie, la frilosité, le gain de poids, la sécheresse de la peau et des cheveux et la constipation. Elle peut également engendrer un dérèglement du cycle menstruel et une diminution de la fertilité. Le diagnostic est posé suite à une analyse sanguine qui démontre un taux anormalement élevé de l'hormone TSH (taux normal : 0,5-5 mU/L). La TSH est sécrétée de façon plus abondante lorsque la quantité d'hormones thyroïdiennes qui circulent dans le sang est trop basse. Le taux d'hormones thyroïdiennes T3 et T4 est également mesuré afin de confirmer le diagnostic.

L'hypothyroïdie est une maladie chronique qui ne peut être guérie. Toutefois, la prise d'un supplément d'hormones thyroïdiennes sous forme de comprimés (Synthroid) permet de traiter efficacement les symptômes et de ramener le métabolisme à la normale (état euthyroïdien). Voici quelques conseils d'usage en lien avec la prise de ce médicament.

- ◆ Prendre une fois par jour, toujours à la même heure.
- ◆ Aviser le pharmacien si l'on prend d'autres médicaments en concomitance. Le Synthroid peut interagir avec certains médicaments et produits naturels qui risquent d'entraver son effet (par exemple: fer, calcium, antiacides). Il sera alors nécessaire d'espacer d'au moins 2 heures la prise du Synthroid et de l'autre molécule.
- ◆ Éviter de consommer des produits laitiers au même moment que la prise du Synthroid. Le fait de les espacer de quelques heures permettra au médicament d'être absorbé convenablement et de conserver sa pleine efficacité. Si vous avez l'habitude de prendre votre médicament avec des produits laitiers, ne changez pas le moment de prise. L'essentiel est de toujours prendre le médicament de la même façon afin que sa concentration dans le sang demeure stable.
- ◆ Ne pas doubler la dose si on l'oublie. Le Synthroid demeure longtemps dans le sang ce qui signifie qu'un oubli de quelques jours n'est pas suffisant pour mener à l'apparition de symptômes incommodes.
- ◆ Lorsqu'il est bien dosé, il n'est associé à aucun effet indésirable puisqu'il remplace une hormone naturellement présente dans l'organisme. Afin d'assurer un bon dosage du médicament, des analyses sanguines sont effectuées toutes les 4 à 6 semaines jusqu'à stabilisation de la maladie, puis aux 6 à 12 mois.



VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

**Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte**

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS D'OCTOBRE

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Le mardi 10 octobre 2017
Dr André Munger (418-862-0333) : Les mercredis 11 et 12 octobre 2017

Vaccination des bébés de 2 à 18 mois, sera faite dorénavant les jeudis en am. Les rendez-vous sont pris à l'avance.

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte
Téléphone : 418-898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale - St-Cyprien, Qc - GOL 2P0
3, Principale Nord - St-Hubert, Qc - GOL 3L0
136A, Seigneur Côté - Isle-Verte, Qc - GOL 1K0
535, du Patrimoine - Cacouna, Qc - GOL 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812



JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ



Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h

Fermeture lundi 9 octobre 2017

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308



JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

